

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 février 1951.-

N° 260/Just.

Objet;

Affaire KAMBALE
Dominique.-

Monsieur,



Comme suite à vos lettres du 8/12/50 et
30/1/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je con-
firme ma lettre n° I750/Just. du 5/6/1950.-

Il est exact que vous êtes redevable de la
somme de 131,-frs. à Nyiringango. Ce dernier m'a présenté
votre reconnaissance de dette enregistrée par le tribunal
de centre.-

Si vous donnez l'autorisation de prélever
cette somme je pourrai vous faire parvenir le reliquat.-

Agréez mes civilités.-

Le Commissaire de Police,
CH.LEES,

Monsieur KAMBALE Dominique,
c/o SHUN

KISENYI.-
